

Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation – Année 2019

En 2019, 90 730 enseignants sont en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur. Parmi ces enseignants, 55 540 appartiennent aux corps des enseignants-chercheurs titulaires (y compris les corps à statuts spécifiques et les hospitalo-universitaires), 13 090 sont des enseignants du second degré et 22 110 sont des enseignants contractuels (hors chargés d'enseignement vacataires, agents temporaires vacataires et enseignants invités). Entre 2018 et 2019, l'effectif total des enseignants du supérieur est resté stable (- 0,2 %).

Falilath Adedokun
Jérôme Tourbeaux
DGRH A1-1

Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur se répartissent en trois grandes catégories : les enseignants-chercheurs titulaires – et stagiaires – (61 %), les enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (14 %) et les enseignants contractuels (24 %) (*tableau 1, p. 2 et sources p. 6*).

Les enseignants-chercheurs titulaires (y compris les corps à statuts spécifiques et les hospitalo-universitaires) se composent pour un tiers de professeurs des universités (PR) et pour deux tiers de maîtres de conférences (MCF).

La catégorie des enseignants contractuels réunit les doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement (31 %), les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (20 %), les assistants des disciplines hospitalo-universitaires (20 %), les enseignants associés (11,5 %), les contractuels LRU (7 %), les professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré (6 %), ainsi que les lecteurs et les maîtres de langues (4 %).

Les effectifs des enseignants du supérieur se stabilisent depuis une dizaine d'années

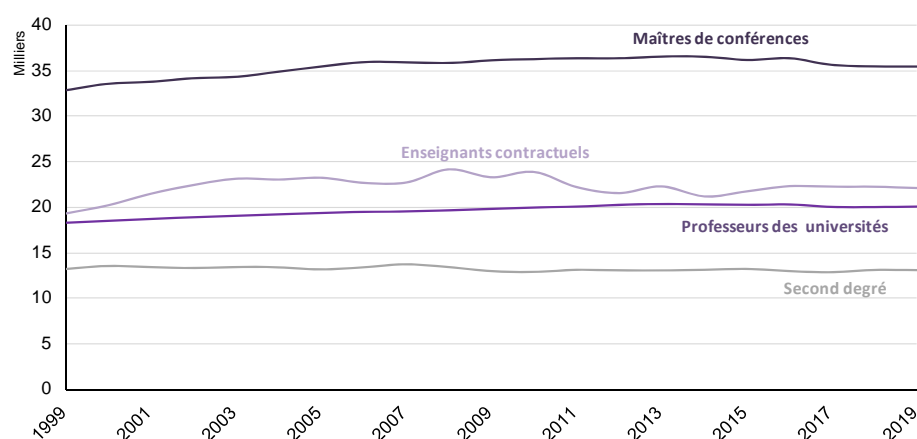
L'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté de 8 % au cours des vingt dernières années, variant de 83 690 en 1999 à 90 730 en 2019 (*figure 1, p. 1*). Les taux de croissance les plus élevés ont, pour cette période, concerné les effectifs des enseignants contractuels (+ 14 %), suivi des PR (+ 10 %) et des MCF (+ 8 %). Celui des enseignants du second degré a légèrement diminué (- 1 %).

L'essentiel de cette croissance, qui se concentre entre 1999 et 2009 (+ 10 %), accompagne la hausse du nombre des étudiants s'inscrivant dans l'enseignement supérieur au tournant du XXI^e siècle.

Les effectifs des enseignants du supérieur ont ensuite légèrement décliné au cours de la décennie suivante (- 2 %).

Cette décroissance a concerné les enseignants contractuels (- 5 % de 2009 à 2019)

FIGURE 1 - Evolution de l'effectif des personnels de l'enseignement supérieur depuis 1999 (en milliers)



Source : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels

TABLEAU 1 - Enseignants en activité dans l'enseignement supérieur en 2019

Fonctions	Professeurs titulaires (et stagiaires)	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (1)	Enseignants du second degré	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement (2)	Attachés temporaires d'enseignement et de recherche (3)	Enseignants associés	Lecteurs et maîtres de langue	Professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré	Contractuels LRU	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	Total	% disciplinaire
Disciplines : groupe de disciplines CNU et sous-total par grande discipline												
Groupe 1 : Droit et Science politique	1 340	2 425		490	806	310		52	106		5 529	6,1%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	1 073	2 808	1 855	286	482	590		159	234		7 487	8,3%
Sous-total : Droit-Economie-Gestion	2 413	5 233	1 855	776	1 288	900		211	340		13 016	14,3%
Groupe 3 : Langues et Littératures	1 572	4 057	4 226	439	523	72	844	468	396		12 597	13,9%
Groupe 4 : Sciences humaines	2 101	4 428	865	921	805	390		129	164		9 803	10,8%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	559	1 881	1 852	158	287	288	2	111	90		5 228	5,8%
Théologie	28	23	1	12	2						66	0,1%
Sous-total : Lettres-Sciences humaines	4 260	10 389	6 944	1 530	1 617	750	846	708	650		27 694	30,5%
Groupe 5 : Mathématiques et Informatique	2 097	4 334	1 071	815	552	132		87	97		9 185	10,1%
Groupe 6 : Physique	917	1 416	622	363	50	15		11	19		3 413	3,8%
Groupe 7 : Chimie	1 048	2 061	172	495	101	22		6	18		3 923	4,3%
Groupe 8 : Sciences de la terre	440	838		227	92	17		16	14		1 644	1,8%
Groupe 9 : Sciences de l'ingénieur	2 309	4 595	1 864	794	356	202		1	114		10 235	11,3%
Groupe 10 : Biologie et Biochimie	1 223	3 183	414	737	210	58		62	25		5 912	6,5%
Sous-total : Sciences-Techniques	8 034	16 427	4 143	3 431	1 361	446		183	287		34 312	37,8%
Pharmacie	558	1 149		154	50	80		1	9	79	2 080	2,3%
Médecine	4 106	1 445				246				3 911	9 708	10,7%
Odontologie	148	345				4				413	910	1,0%
Autres sections de santé		2									2	0,0%
Sous-total : Santé	4 812	2 941		154	50	330		1	9	4 403	12 700	14,0%
Corps spécifiques affectés dans des grands établissements (hors disciplines CNU)	558	471									1 029	1,1%
Non renseigné			144	1 028	175	124	39	164	304		1 978	2,2%
Total	20 077	35 461	13 086	6 919	4 491	2 550	885	1 267	1 590	4 403	90 729	100%
% Fonctions	22,1%	39,1%	14,4%	7,6%	4,9%	2,8%	1,0%	1,4%	1,8%	4,9%	100%	

(1) Les assistants de l'enseignement supérieur, corps en voie d'extinction, sont inclus.

(2) 8 710 doctorants contractuels n'ont pas d'activité d'enseignement sur un total de 15 629 doctorants contractuels. Depuis 2016, ils peuvent toutefois, sous conditions, cumuler des activités d'enseignement hors contrat doctoral.

(3) 3 403 ATER sont à temps plein et 1 088 à temps partiel, ce qui correspond à 3 947 équivalents temps plein.

(4) AHU : Assistants hospitalo-universitaires ; PHU : Praticiens hospitalo-universitaires.

Source : DGRH A1-1 / RHSUPINFO - Enquête sur la situation des enseignants contractuels

et les MCF (- 2 %), les effectifs des PR et des enseignants du second degré ayant légèrement augmenté ces dix dernières années (+ 1 %).

Entre 2018 et 2019, l'effectif total des enseignants du supérieur est resté stable (- 0,2 %).

Les enseignants-chercheurs relevant des Sciences-Techniques sont les plus nombreux

Relativement stable dans le temps, la répartition des effectifs des enseignants - chercheurs titulaires – MCF et PR – selon leur appartenance disciplinaire montre que près de la moitié d'entre eux (45 %) relèvent de la grande discipline des Sciences-Techniques, 27 % des Lettres-Sciences humaines, 14 % respectivement du Droit-Economie-Gestion et de la Santé.

Les effectifs en Droit-Economie-Gestion sont cependant les seuls à avoir augmenté au cours des dix dernières années (+ 3,5 % entre 2009 et 2019), ceux des Sciences-Techniques (- 0,4 %), des Lettres-Sciences humaines (- 0,8 %) et de la Santé (- 4,5 %) ayant diminué.

Au sein des Sciences-Techniques, 28 % des effectifs relèvent du groupe disciplinaire des Sciences de l'ingénieur, 26 % des Mathématiques-informatique, 18 % de la Biologie-biochimie, 13 % de la Chimie, 10 % de la Physique et 5 % des Sciences de la terre (figure 2, p. 3).

La grande discipline des Lettres-Sciences humaines se compose pour l'essentiel d'enseignants-chercheurs qui relèvent des Sciences humaines (45 %) et des Langues-littératures (38 %), puis du groupe interdisciplinaire (17 %).

Les effectifs de la grande discipline du Droit-Economie-Gestion se répartissent pour moitié en Droit-science politique et pour moitié en Sciences économiques-gestion.

Parmi les sous-groupes disciplinaires, l'effectif du groupe interdisciplinaire – en particulier les Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) – est celui qui a augmenté le plus rapidement (+ 10 % entre 2009 et 2019), suivi de celui des Sciences économiques-gestion (+ 5 %), des Sciences humaines (+ 4 %) et des Sciences de l'ingénieur (+ 3 %). En revanche, les effectifs des Langues et littératures (-9 %), de la Physique (- 6 %), de la Chi-

mie (- 4 %) et des Mathématiques-informatique (- 1 %) ont diminué sur cette même période.

Les enseignants-chercheurs dont le statut est spécifique

Parmi les 55 540 enseignants-chercheurs titulaires, 1 029 (soit 2 %) appartiennent à des corps à statuts particuliers. Ces statuts répondent à des missions particulières (conservation et mise en valeur du patrimoine par exemple) et/ou sont spécifiques à certains établissements.

Assimilés aux corps des universitaires – dont les statuts sont définis par le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des PR et du corps des MCF – les corps à statuts spécifiques comptent en 2019 :

- 104 astronomes et 114 astronomes adjoints ;
- 42 physiciens et 68 physiciens adjoints ;
- 113 directeurs d'études et 60 MCF

de l'École des hautes études en sciences sociales ;

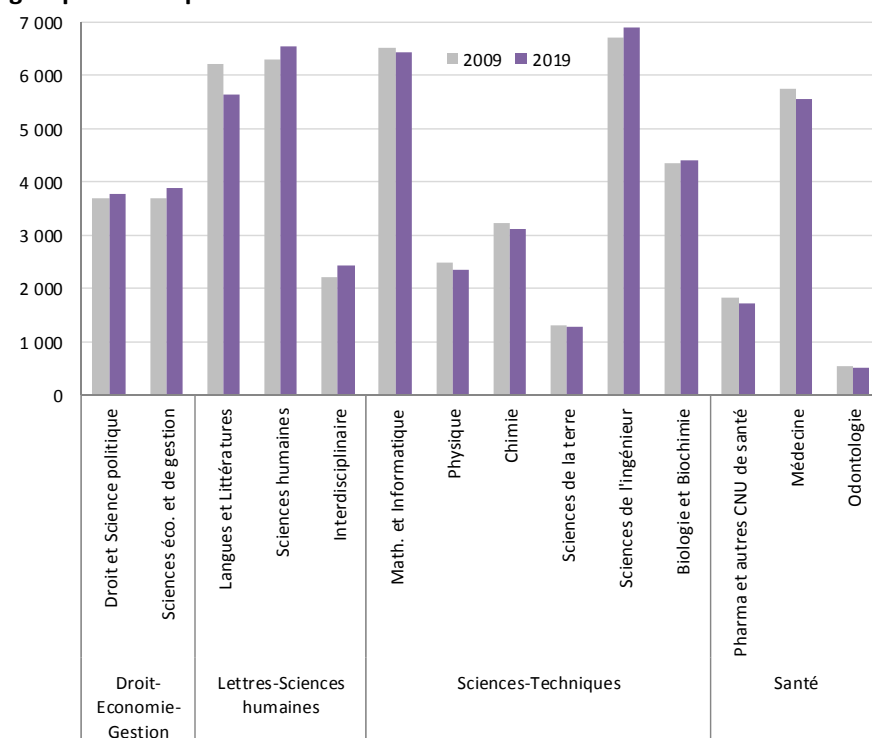
- 136 directeurs d'études et 89 MCF de l'École pratique des hautes études, de l'École nationale des chartes et de l'École française d'Extrême Orient ;
- 74 professeurs et 140 MCF du Musée national d'Histoire naturelle ;
- 52 professeurs du Conservatoire national des arts et métiers ;
- 32 professeurs du Collège de France ;
- 2 sous-directeurs de laboratoire du Collège de France.
- 3 professeurs de l'École centrale des arts et manufactures.

Les enseignants-chercheurs sont principalement en fonction dans les universités

La plupart (92 %) des enseignants-chercheurs en fonction sont affectés dans les universités et les universités de technologie. Les 8 % restants sont affectés dans les écoles d'ingénieurs et les autres établissements (écoles normales supérieures, instituts d'études politiques, grands établissements...).

À cette population, s'ajoutent près de 2 000 enseignants-chercheurs (soit 3 % de la totalité des enseignants-chercheurs) qui ne sont pas en fonction dans des établissements relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : ils sont pour moitié en position de détachement (auprès d'organismes de recherche, d'organismes internationaux, à l'étranger...) et pour moitié en congé ou en disponibilité.

FIGURE 2 - Effectifs d'enseignants-chercheurs titulaires en activité par groupe de disciplines CNU



Champ : Enseignants-chercheurs titulaires (et stagiaires) hors corps spécifiques.

Source : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO

La dynamique de recrutement des enseignants-chercheurs assure leur renouvellement

En 2019, 1 700 enseignants-chercheurs ont été recrutés alors que 1 070 ont pris leur retraite (tableau 2, p. 3). Cependant, le recrutement de la plupart des PR s'effectuant parmi les MCF, ces derniers ne sortent donc pas de la population des enseignants-chercheurs tout en étant comptabilisés comme nouvellement recrutés. D'autres modes de sortie de la population des enseignants-chercheurs existent par ailleurs (décès, démission...). Au final, on observe, hors

promotion, un peu plus de 1 recrutement pour 1 départ en retraite d'enseignant-chercheur.

L'âge moyen et l'âge au recrutement des enseignants-chercheurs varient selon les disciplines

Les MCF ont en moyenne 46 ans (révolus), avec peu de variation d'une discipline à l'autre (figure 3, p. 4).

Les PR sont en revanche un peu plus âgés en Lettres-Sciences humaines et en Santé (55 ans révolus), qu'en Sciences-Techniques (53 ans) et qu'en Droit-Economie-Gestion (51 ans révolus).

TABLEAU 2 - Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires recrutés, en activité et partant à la retraite en 2019

Grande discipline	Maîtres de conférences (1)						Professeurs des universités (1)					
	Recrutement (2)		En activité (3)		Départs en retraite (4)		Recrutement (2)		En activité (3)		Départs en retraite (4)	
	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes
Droit-Economie-Gestion	194	45%	5 233	51%	63	40%	52	51%	2 413	33%	66	17%
Lettres-Sciences humaines	371	59%	10 389	58%	183	46%	173	49%	4 260	41%	199	33%
Sciences et techniques	317	35%	16 427	34%	126	38%	190	20%	8 034	19%	187	17%
Santé	217	47%	2 941	52%	56	45%	180	29%	4 812	23%	190	14%
Total	1 099	47%	34 990	45%	428	43%	595	35%	19 519	27%	642	21%

(1) Hors corps spécifiques.

(2) Enseignants-chercheurs recrutés par concours au cours de l'année civile 2019 (session synchronisée et "au fil de l'eau", hors article 46.3, agrégation, mutation et détachement).

(3) Enseignants-chercheurs en activité dans les établissements d'enseignement supérieur au 31/12/2019.

(4) Les départs à la retraite sont ceux qui ont été enregistrés au cours de l'année civile 2019.

Source : DGRH A1-1 / RHSUPINFO - ANTEE/FIDIS - GESUP 2

Les PR relevant du Droit-Economie-Gestion sont en moyenne un peu plus jeunes que dans les autres grandes disciplines, car jusqu'en 2015, le concours d'agrégation du supérieur était le principal moyen d'entrer dans le professorat dans cette discipline [1]. Le concours d'agrégation ne nécessitant pas d'habilitation à diriger des recherches (HDR), il permet en effet des recrutements relativement jeunes (moins de 40 ans en moyenne).

L'âge de recrutement des PR en Droit-Economie-Gestion par la voie « normale » (c'est-à-dire par le 1° de l'article 46 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984) est en effet similaire à celui observé dans les autres disciplines (45 ans révolus), sauf en Lettres-Sciences humaines, où les recrutements sont plus tardifs (49 ans).

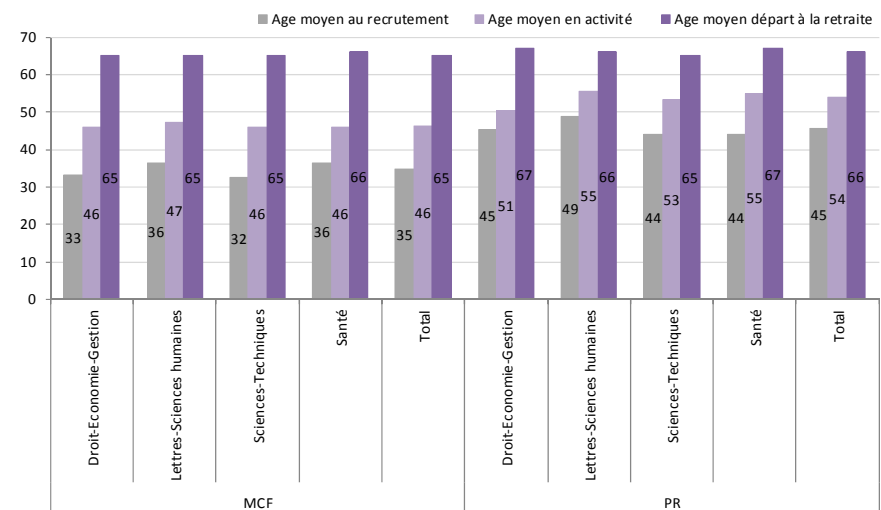
La proportion de femmes augmente, mais elles restent moins nombreuses que les hommes

En 2019, la population des enseignants-chercheurs est davantage composée d'hommes (62 %) que de femmes (38 %) (tableau 2, p. 3). Cependant, l'écart entre les femmes et les hommes est plus prononcé parmi les PR (27 % des PR sont des femmes) que parmi les MCF (45 % des MCF sont des femmes). Même si la proportion de femmes parmi les MCF et les PR augmente au fil du temps (+ 5 points pour les MCF ces 15 dernières années et + 10 points pour les PR), le maintien des recrutements féminins en dessous de la barre des 50 % (47 % en 2019 pour les MCF et 35 % pour les PR) ne permettra pas d'atteindre la parité entre les hommes et les femmes à terme (figure 4, p. 4).

Un écart dans la répartition des enseignants-chercheurs selon le sexe est également observable au niveau des grandes disciplines : 58 % des MCF qui relèvent des Lettres-Sciences humaines sont des femmes, contre 52 % en Santé, 51 % en Droit-Economie-Gestion et 34 % en Sciences-Techniques. Dans le corps des PR, la part des femmes est moindre : 41 % en Lettres-Sciences humaines, 33 % en Droit-Economie-Gestion, 23 % en Santé, et 19 % en Sciences-Techniques.

Le différentiel entre le corps des PR et celui des MCF semble principalement s'expliquer par le fait que les femmes

FIGURE 3 - Âges moyens des enseignants-chercheurs titulaires recrutés⁽¹⁾, en activité et partant à la retraite en 2019



Champ : Enseignants-chercheurs titulaires (et stagiaires) hors corps spécifiques.

(1) Enseignants-chercheurs recrutés par concours (hors article 46.3, agrégation, mutation et détachement).

Source : DGRH A1-1 / RHSUPINFO - ANTEE/FIDIS - GESUP 2

MCF soutiennent moins souvent que les hommes une HDR et candidatent relativement moins à la qualification aux fonctions de PR.

Ces écarts s'expliquent pour beaucoup par des phénomènes se produisant antérieurement à l'entrée dans le monde professionnel universitaire : dès le doctorat la proportion de femmes diffère sensiblement selon les disciplines [2].

Un peu moins d'un enseignant sur dix est de nationalité étrangère

Parmi les enseignants-chercheurs titulaires, 7 % sont étrangers. Si les écarts de la proportion d'étrangers entre les corps sont ténus (8 % de MCF, contre 7 % de PR), ils sont en revanche un peu plus prononcés entre les disciplines. Alors que près d'un enseignant-chercheur sur dix est étranger en Lettres-Sciences humaines et en

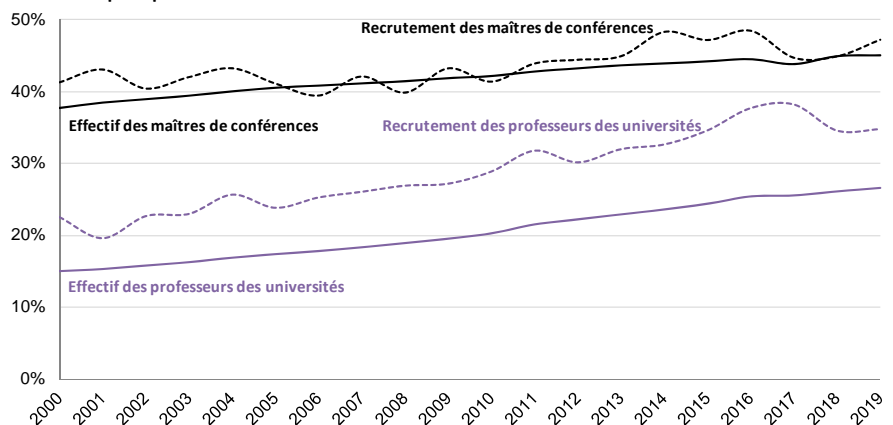
Sciences-Techniques (9 %), ils ne sont que 5 % en Droit-Economie-Gestion et 2 % en Santé (figure 5, p. 5). Par ailleurs, parmi les 1 029 enseignants relevant des corps spécifiques, 13 % sont étrangers.

Les deux tiers des enseignants-chercheurs de nationalité étrangère sont originaires de l'Union européenne et 16 % proviennent du continent africain.

Les enseignants du second degré relèvent majoritairement des Lettres-Sciences humaines

En 2019, parmi les 13 090 enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur, 55 % appartiennent au corps des professeurs agrégés, 44 % à celui des professeurs certifiés et 1 % à d'autres catégories tels que les professeurs d'ensei-

FIGURE 4 - Évolution de la part des effectifs et des recrutements féminins d'enseignants-chercheurs selon le corps depuis 2000



Champ : Enseignants-chercheurs titulaires (et stagiaires) hors corps spécifiques.

Source : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - ANTEE/FIDIS

gnement général des collèges ou les enseignants de statut particulier, comme ceux de l'ENSAM (École nationale supérieure des arts et métiers) (figure 6, p. 5).

La répartition des enseignants du second degré affectés dans l'enseignement du supérieur entre professeurs certifiés et professeurs agrégés est stable. Ces derniers représentent un peu plus de 50 % des effectifs depuis le début des années 2000.

La plupart (93 %) des enseignants du second degré sont affectés dans les universités et les universités de technologie. Les 7 % restants sont affectés dans les écoles d'ingénieurs et les autres établissements (écoles normales supérieures, instituts d'études politiques, grands établissements, etc.).

Un peu plus de la moitié des enseignants du second degré relèvent des Lettres-Sciences humaines, un tiers des Sciences-Techniques et 14 % du Droit-Economie-Gestion.

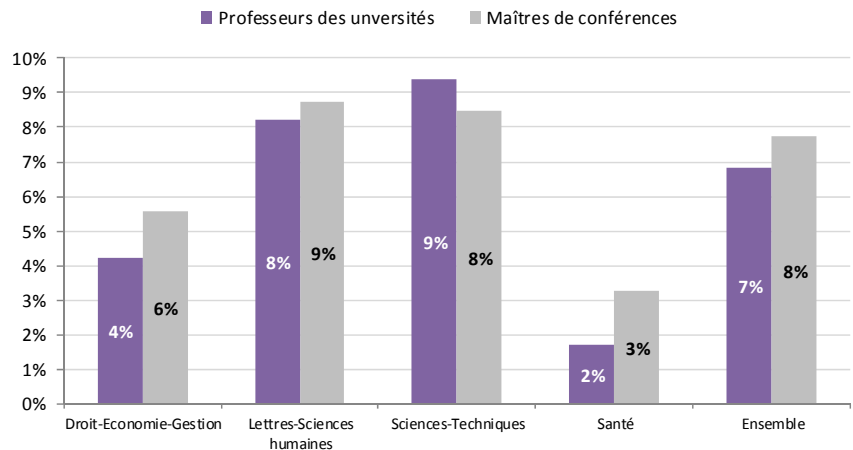
Parmi les enseignants du second degré qui relèvent des Sciences-Techniques, 72 % appartiennent au corps des professeurs agrégés, contre 51 % en Droit-Economie-Gestion et 46 % en Lettres-Sciences humaines.

Les doctorants contractuels sont les enseignants contractuels les plus nombreux

Parmi la population des enseignants contractuels, la catégorie des doctorants contractuels qui effectuent un service d'enseignement est la plus importante, soit 31 % en 2019 (figure 7, p. 6). Le contrat de doctorant contractuel, créé en 2009, s'est progressivement substitué aux contrats d'allocation de recherche et de monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur, ce qui explique l'essor des doctorants contractuels parallèlement au déclin des moniteurs – puis à leur extinction – depuis 2010. Au fil du temps, le nombre relatif de doctorants contractuels enseignants – ou moniteurs – a augmenté (25% en 2000), principalement au détriment des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), en particulier depuis le milieu des années 2000. En 2019, les ATER représentent 20 % des enseignants contractuels contre 32 % en 2005.

La part des enseignants associés tend

FIGURE 5 - Enseignants de nationalité étrangère affectés dans l'enseignement supérieur en 2019



Source : DGRH A1-1 / RHSUPINFO

également à lentement diminuer : ils ne représentent plus que 11,5 % des enseignants contractuels en 2019, contre 15 % au début des années 2000.

En revanche, les effectifs des enseignants contractuels des disciplines hospitalo-universitaires apparaissent plutôt stables sur la période étudiée. Ils varient entre 18 % et 21 % selon les années.

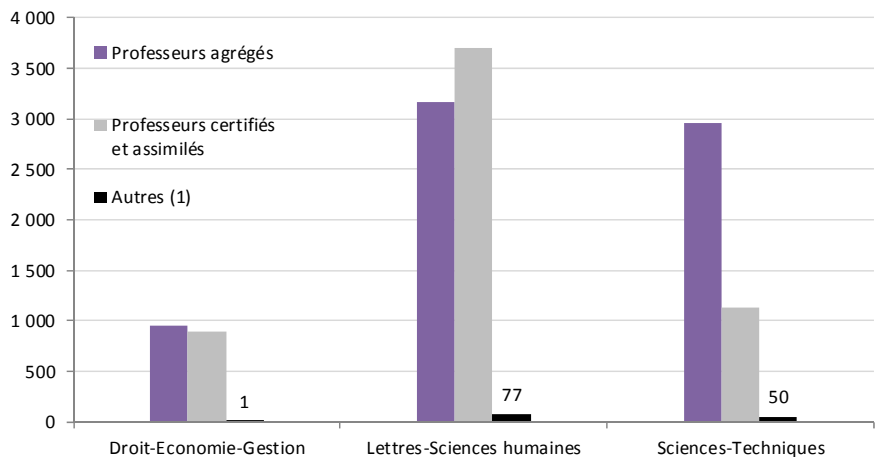
Les catégories les moins nombreuses sont celles des contractuels LRU, des lecteurs et maîtres de langues, ainsi que des professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré. Relativement stables dans le temps, ces deux dernières catégories concentrent respectivement, selon les années, de 4 % à 5 % et de 3 % à 6 % des enseignants contractuels.

En 2019, près de 1 600 contractuels LRU

sont dénombrés, soit 7 % des enseignants contractuels. Parmi eux, 71 % participent uniquement à des missions d'enseignement, les autres exercent à la fois des fonctions d'enseignement et de recherche.

Trois autres catégories d'enseignants contractuels participent également à l'enseignement supérieur : les enseignants invités, les chargés d'enseignement vacataires et les agents temporaires vacataires. Les invités et les vacataires assurent généralement un nombre sensiblement réduit d'heures d'enseignement comparé aux autres catégories d'enseignants. Un peu plus de 1 400 enseignants invités et 128 000 chargés d'enseignement et agents temporaires vacataires (recensés dans 84 % des établissements qui ont communi-

FIGURE 6 - Enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur en 2019



(1) Psychologues de l'Éducation Nationale, Conseillers principaux d'éducation, Professeurs d'enseignement général des collèges, Professeurs de l'École nationale supérieure des Arts et Métiers (ENSAM)... La discipline est connue pour 128 enseignants du second degré appartenant à la catégorie "Autres" (sur 178). Au total, tous corps confondus et "Autres", la discipline n'est pas renseignée pour 144 enseignants.

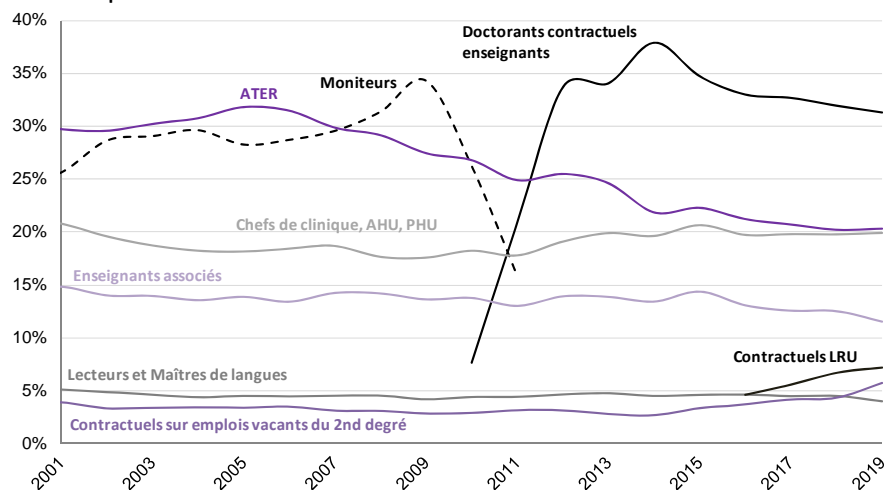
Source : DGRH A1-1 / RHSUPINFO

qué ces données) ont été en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur. ■

[1] Beurenaut A.-S. et Tourbeaux J. (2018), « Étude sur le recrutement des professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion », MESRI, *Documents de travail de la DGRH*, Décembre 2018.

[2] Tourbeaux J. (2016), « Analyse quantitative de la parité entre les femmes et les hommes parmi les enseignants-chercheurs universitaires », MESRI, *Documents de travail de la DGRH*, Septembre 2016.

FIGURE 7 - Répartition des enseignants contractuels en fonction dans l'enseignement supérieur selon le statut depuis 2000



Source : DGRH A1-1 / Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels

En savoir plus

- Pépin C. et Tourbeaux J. (2020), « Trajectoire professionnelle des enseignants-chercheurs recrutés en 2019 », MESRI, *Note de la DGRH*, n° 7.
- Pépin C. et Valleur-Bousset G. (2020), « La campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités – Session 2019 », MESRI, *Note de la DGRH*, n° 6.
- Beurenaut A.-S. et Kerloegan C. (2020), « Les enseignants non permanents affectés dans l'enseignement supérieur – Année 2018-2019 », MESRI, *Note de la DGRH*, n° 4.
- Adedokun F. (2019), « Les enseignants titulaires du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur du MESRI en 2018 », MESRI, *Note de la DGRH*, n° 1.

Toutes les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>

Sources, définitions et méthodologie

- Les données statistiques portant sur les enseignants-chercheurs titulaires et les enseignants contractuels relevant de la santé (chefs de clinique ; AHU ; PHU) sont issues des fichiers de gestion de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Le terme « enseignants-chercheurs » ne concerne ici que les PR et les MCF universitaires et hospitalo-universitaires, ainsi que les corps assimilés (sauf précision contraire).
- Les données statistiques portant sur les enseignants contractuels, hors santé (doctorants contractuels ; ATER ; enseignants associés ; lecteurs et maîtres de langues ; professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré ; contractuels LRU ; enseignants invités ; enseignants vacataires), proviennent d'une enquête annuelle réalisée auprès des établissements. Les données relatives aux agents relevant de l'article L. 954-3 du code de l'éducation (dits « contractuels LRU ») — créés par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités — sont, depuis 2016, considérées suffisamment fiables pour être introduites dans la présente publication.
- Les données statistiques relatives aux enseignants titulaires qui figurent dans la présente note sont observées au 31/12/2019, considérées comme représentatives de l'année 2019. Les données statistiques concernant les enseignants contractuels présentées dans la note sont observées au mois de mai 2019, considérées comme représentatives de l'année universitaire 2018-2019.
- Le découpage disciplinaire est celui des sections du Conseil national des universités (CNU), y compris pour les enseignants du second degré auxquels est attribuée la section CNU correspondant à leur spécialité disciplinaire.
- Certains personnels ne sont pas évoqués dans cette note : ceux des établissements qui ne relèvent pas du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ainsi que ceux qui exercent leurs fonctions dans des établissements du second degré concourant à l'enseignement supérieur (classes préparatoires aux grandes écoles...).
- Certains indicateurs de la présente note diffèrent de ceux de la fiche n°4 de *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France* (publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR). Par exemple, les périmètres des enseignants contractuels des deux publications ne correspondent pas exactement, celui de la fiche n°4 incluant notamment les invités. Les données relatives au recrutement diffèrent également de celles présentées dans la *Note de la DGRH* consacrée à ce thème, cette dernière n'incluant pas les données de la Santé, contrairement à la présente note.